

COMpte-rendu conseil syndical

Réunion du 20 janvier 2026

Salle des fêtes de Condé-sur-Iton

Étaient présents : Dagmar Eva BERNITT, Annie DEPRESLE, Nathalie GICQUIAUD, Rémy AVENEL, Michel BATARD, Mohamed BENSALAH, Richard BOUCHERIE, Gérard CHERON, Gérard DERYCKE, Philippe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel GRUDE, Joseph KERNEIS, Michel LESAGE, Jean-Jacques MONTHULE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Jean-Pierre PEPPELLIN, Alain ROCHEFORT, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX

Absents ou excusés : Colette BONNARD, Sylvie CORMIER, Véronique ENAULT, John AUFFRET, Patrice BOUDEYRON, Michel FRANCOIS, Denis GUITTON, Jean-Émile KROLIK, Jean-Claude LANOS, Denis LOUVARD, Philippe OBADIA, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, Michel QUEMIN

Sylvie CORMIER représentée par son suppléant Rémy AVENEL
Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPPELLIN
Denis GUITTON représenté par son suppléant Jean-Jacques MONTHULE
Colette BONNARD (Asst) a donné pouvoir à Gérard DERYCKE
Michel FRANCOIS a donné pouvoir à Joseph KERNEIS
Jean-Émile KROLIK a donné pouvoir à Michel BATARD
Jean-Claude PROVOST a donné pouvoir à Luc ESPRIT

Sur 20 délégués Eau : 15 présents (dont 1 suppléant) et 5 absents-excusés sans suppléance ni pouvoir.
Sur 22 délégués Assainissement : 15 présents, 2 absents-excusés ayant donné pouvoir, 3 absents-excusés sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEPPELLIN

Monsieur ESPRIT renouvelle ses voeux auprès des délégués, procède à l'appel des délégués, et constate que le quorum est atteint.

Il invite les délégués à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 16 décembre 2025 (Secrétaire de séance : Sylvie CORMIER, remerciée pour sa relecture et validation du compte-rendu). Il a été ajouté : Monsieur LEVITRE a donné pouvoir à Michel BATARD et Pierre PELERIN a donné pouvoir à Michel QUEMIN

Il est ensuite approuvé.

Services Eau

N°1 : Stratégie de la protection de la ressource en eau

N°2 : Création UTEP : Maîtrise d'œuvre

Service Eau et Assainissement

N°1 : Débat d'Orientations Budgétaires et comptes de résultats Eau et Assainissement 2025

N°2 : Communication tarifications 2026

N° 3 : État des travaux et chantiers

N° 4 : Questions diverses : contrôle sanitaire PFAS, point d'étape agroforesterie, ...

Service Eau

1. Stratégie de la protection de la ressource en eau

Rappel contexte : l'actuelle stratégie de protection de la ressource en eau couvrait la période 2020/2026 et s'inscrivait dans le cadre du contrat de territorial Eau & Climat (CTEC) de l'unité hydrographique de l'Iton.

Ce CTEC étant arrivé à son terme, un nouveau CTEC a été élaboré pour la période 2026/2030 et délibéré lors du Conseil SEPASE du 16.12.2025 avec, pour le SEPASE, les actions directrices suivantes :

- Suivi analytique renforcé des eaux brutes des captages (324 k€)
- Paiements pour Services Environnementaux sur les AAC (1 500 k€)
- Élaboration ou actualisation de la stratégie de préservation de la ressource en eau (qualitatif) et de sobriété en eau (quantitatif) (15 k€)
- Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) volet Ressource (70 k€)
- Couverts végétaux (suivi dynamique) (375 k€)
- Renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable les plus fuyardes (7 500 k€)
- Acquisition et Utilisation de pré-localisateurs de fuites (100 k€)
- Animateur agricole AAC de Coulonges (par prestation Chambre d'agriculture) (440 k€)
- Animateur agricole AAC de Coulonges et des Barrières Rouges (Breteuil) (250 k€)

avec des accompagnements budgétaires de l'AESN voisins de 80 % sauf pour les pré-localisateurs (40 %) et pour le renouvellement de canalisations (de 0 à 80 %). En fonction de la vétusté des réseaux, plus les réseaux sont "fuyards" plus les travaux sont susceptibles d'être subventionnés. Cette condition n'est pas favorable au SEPASE dont les canalisations sont sauf exception, globalement en bon état.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme (2026-2030) est estimé à 55 M° € (**pour l'ensemble des acteurs**) et la part du SEPASE s'élève à 10 574 000 €, soit 2.1 M€ par an dont 1,5 M€ de renouvellement de canalisation d'eau potable. Ces actions listées par le SEPASE restent conditionnées à un accompagnement par l'AESN

Une nouvelle stratégie de protection de la ressource a donc été anticipée pour se calquer sur le calendrier du CTEC (2026/2030) : celle-ci liste le programme d'actions et les budgets en jeu ainsi que les accompagnements potentiels de l'AESN. ***En gras les actions inscrites au titre du SEPASE, avec entre parenthèses la subvention attendue de l'AESN.***

Conférer note annexe :

Volet Qualitatif :

- Améliorer la connaissance et la protection des captages
 - o **Analyser les données qualitatives des eaux brutes des captages : 324 k€ (80%)**
 - o **Définir les zones d'alimentation de captages : 240 k€ (80 %)**
 - o Poursuivre la connaissance des nappes
 - o **PGSSE Ressource : 70 k€ (80 %)**
 - o Suivre et sécuriser les anciens captages du SEPASE

Volet quantitatif :

- Réduction des fuites sur Réseaux
 - o Travail de surveillance et de recherche de fuites – Suivi en continu des débits distribués
 - o **Mise en place des pré-localisateurs de fuites : 100 k€ (40 %)**
 - o **Mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des conduites fuyardes : 7,5 M€ (40%), soit 1,5 M€ par an et 1 % du réseau d'eau et 7,5 kms). Cela étant, les canalisations du SEPASE sont, sauf exception, globalement en bon état, aussi, nous avons estimé un taux de subvention de l'AESN au mieux à 40 % pour ces travaux de renouvellement.**
 - o Maîtrise et quantification du volume de service
- Amélioration du comptage du volume des abonnés
 - o **Amélioration de la relève des volumes consommés et perdus chez les abonnés : 2,5 k€ (0%)**
- **Sobriété auprès des consommateurs**
 - o Communication auprès des abonnés
 - o **Équipement des réseaux domestiques de manière individuelle : 14 k€ (opération de distribution de kits économiseur d'eau en partenariat avec l'INSE)**
 - o Information et sensibilisation des gros consommateurs

Amélioration de la qualité de l'eau

- Limiter les pollutions de l'eau par les pertes d'azote
 - o Étudier les quantités d'azote présente dans les sols agricoles : campagne des reliquats azotés
 - o **Campagnes de reliquats azotés : 375 k€ (80%) suivi dynamique + 12,5 k€ campagne reliquats**
- Limiter les pollutions phytosanitaires
 - o Réduire l'usage des produits phytosanitaires
 - o Mettre en route et animer un petit groupe de travail agricole spécifique lié aux problématiques phytosanitaires
- Raisonnement des intrants
 - o Promouvoir et optimiser l'implantation d'intercultures
 - o Étudier la faisabilité de filières à bas niveau d'intrants
 - o **Étude AFOM ("Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces") Étude filières à bas niveau d'intrants, Contrat Santé Local : 11 k€**
 - o **Améliorer la végétalisation du territoire sur les parcelles agricoles : 75 k€ (80 %) - Agroforesterie.**
 - o **Dispositif de Paiements pour Services Environnementaux : 1,5 M€ (80 %)..**
- Sensibilisation de la profession agricole et autres
 - o Élaborer un programme de formations sous la forme de demi-journées techniques agricoles
 - o Sensibiliser le grand public
 - o Communiquer auprès des collectivités, exploitants agricoles, établissements scolaires et entreprises
 - o Promouvoir l'animation BAC
 - o Observatoire sur la protection des forages
 - o Informer et former les élus, les agriculteurs et les entreprises
 - o **Maintenir et améliorer l'animation : 690 k€ (poste CA (60% AESN – 10% CA) Poste Régie (80 % AESN))**
 - o Suivi des actions Nitrate & Phytos

Un rapport sur la stratégie, selon les axes et actions précitées, est en cours de rédaction et sera communiqué aux Délégués d'ici le prochain Conseil Syndical.

Le tableau ci-après récapitule les coûts globaux sur 5 ans avec les financements attendus notamment de l'AESN. Le solde est le "reste à charge" pour le SEPASE.

		Total / 5 ans	Année Moyenne			
			Année Moyenne	Partie Financée (AESN)/ an	Partie Financée (Chambre Agri 27)/ an	Reste à Charge Syndicat /an
1	VOLET QUALITATIF	634 000 €	126 800 €	101 440 €	- €	25 360 €
2	VOLET QUANTITATIF *	7 639 000 €	1 527 800 €	608 000 €	- €	919 800 €
3	AMELIORATION DE LA QUALITE	2 678 500 €	535 700 €	420 762 €	8 800 €	106 138 €
Total HT		10 951 500 €	2 190 300 €	1 130 202 €	8 800 €	1 051 298 €
			100%	51,6%	0,4%	48,0%

* Intégrant des subventions à 40% sur le renouvellement des conduites

Hyp données 2025	Volume annuel vendu aux communes 2025	Impact hors subventions Année moyenne	Impact du reste à charge du SEPASE HT Année moyenne
Coût au m ³ en HT	1 103 859 m3	1,98 €/m3	0,95 €/m3
dont impact sur volet qualitatif			1 0,023 €/m3
dont impact sur volet quantitatif			2 0,833 €/m3
dont impact sur amélioration qualité eau			3 0,096 €/m3

L'impact financier de ces investissements sur le prix de l'eau potable serait de # + 1 €/m3 à bien noter au regard des 4 cts d'€ d'augmentation du prix de l'eau potable que nous avons adopté pour 2026.

Les financements de l'AESN sont le plus souvent comptabilisés en N +2, soit une avance de trésorerie conséquente à effectuer par le maître d'ouvrage qu'est le SEPASE.

Il est demandé si la pérennité des financements, comme les taux des aides annoncés par l'AESN sont assurés ? Les aides sont octroyées en fonction des ressources des différentes agences et restent donc dépendantes des recettes et réserves de celles-ci qui peuvent être en partie captées par l'État.

Il est demandé quelle était la durée de vie des canalisations. Elles peuvent en général rester en place entre 70 à 80 ans. Le rythme de renouvellement des canalisations d'eau potable inscrit dans cette stratégie (1% - soit # 7,5 km/an) reste donc insuffisant par rapport à l'âge vieillissant du réseau. Il faudrait prévoir un renouvellement de 3 % / an pour escompter un rattrapage du retard antérieur.

Notre structure entretient régulièrement son réseau et les secteurs très fuyards restent mineurs ou ont donné lieu à des travaux de renouvellement.

Il est précisé que l'eau en France reste "peu chère", et que son coût sera amené à augmenter substantiellement sur le moyen-long terme.

PSE : le montant annoncé 1,5 M € correspond à 50 ha x 300 € x 20 agriculteurs x 5ans. L'aide financière de l'AESN étant maximisée à 150 €/ha. Cela implique la recherche d'autres financeurs.

Il est demandé si les agriculteurs présents sur le "BAC" étaient partants pour adhérer à ce dispositif ? Oui dans la mesure où les contraintes en termes de pratiques agronomiques sont compensées économiquement.

La réduction des prélèvements attendue entre 2019 et 2030 est de 14 %. Nous enregistrons à ce jour une baisse de 9 % par rapport à 2019, mais une consommation d'eau potable stable ces dernières années et qui ne diminue que faiblement voire est stable.

Il est ajouté que le budget inscrit dans cette stratégie est engagé pour l'avenir et pour la qualité de l'eau de demain.

Délibération

Dans le cadre de son 12^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) incite les collectivités compétentes en « eau potable » à définir leur « stratégie de protection de la ressource en eau » dans un objectif de préservation et d'amélioration de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements.

D'un point de vue qualitatif, les solutions préventives sont à privilégier aux solutions curatives. Par ailleurs, il est important d'anticiper les crises futures liées au changement climatique en conduisant une démarche de sobriété afin de réduire les prélèvements avec la trajectoire de baisse des prélèvements pour la production d'eau potable de -14% entre 2019 et 2030.

Dans la continuité de la 1^{ère} stratégie 2021-2026, le SEPASE a révisé sa stratégie globale pour l'ensemble de ses captages en y décrivant toutes les actions et moyens pour acter la protection de la ressource eau sur l'ensemble de son territoire tant qualitative que quantitative.

La construction de cette stratégie a été réalisée en partenariat avec les chargés d'opérations de l'AESN, du Département de l'Eure ainsi que l'animatrice des bassins d'alimentation des captages de Coulonges et Barrières Rouge.

Les actions proposées sont divisées en deux grandes parties permettant de présenter les leviers majeurs d'actions :

- En lien avec le volet qualitatif :
 - o Amélioration de la connaissance des ouvrages et de la qualité d'eau
 - o Actions agricoles visant à réduire les pressions et réduire les transferts
- En lien avec le volet quantitatif présentant les actions permettant la réduction des pertes en réseau et la réduction des consommations.

Monsieur le Président présente les actions proposées en faveur de la protection de la ressource en eaux jusqu'en 2030 pour l'ensemble des captages du SEPASE ainsi que les budgets associés à ces actions.

Pour parfaite information, le tableau de l'ensemble des actions ainsi que le tableau de bord des actions agricoles du BAC du captage de Coulonges sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président propose la validation de ces actions et d'adoption de la stratégie protection de la ressource pour la période 2026-2030.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie protection de la ressource du SEPASE 2026-2030,
- **APPROUVE** les actions envisagées et leur mode de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la stratégie protection de la ressource,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de l'Eure et de tout autre organisme susceptible de financer les actions présentées.

2. Création UTEP : Maîtrise d'œuvre

Rappelons en préalable que ce projet d'UTEP est inscrit dans notre Schéma Directeur et P.G.S.S.E. en cours de réalisation.

Le budget prévisionnel est voisin de 5,3 M€ (à date d'aujourd'hui) et subventionnable par l'AESN (selon son budget, ses priorités et le nombre d'UTEP (le SERPN « dans les tuyaux ») avec un 1^{er} « coup de pioche », compte tenu des différentes études préalables, vers 2029.

Le taux estimé est de 40 % reste incertain à ce jour.

Le 22 avril 2025, le Conseil Syndical était informé d'une décision du Président prise par délégation le 03.04.2025 selon laquelle la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la réalisation d'une usine de traitement à Breteuil-Barrières Rouges était confiée à la société Cad'en pour un budget de 31.200 € (qui a donné lieu à une demande de subvention auprès de l'A.E.S.N.).

Des réunions avec l'A.M.O. avant l'été 2025 ont eu pour objet de préciser la méthodologie, un calendrier indicatif ainsi qu'un cahier des charges en vue de disposer d'un maître d'œuvre pour fin 2025.

Parallèlement, un terrain (1,85 ha sur la commune de Breteuil) ayant été identifié et, après accord avec le propriétaire, un certificat d'urbanisme a été délivré le 27.03.2025 (après avis favorable de l'INSE & de l'ARS). Ensuite, le Conseil, par délibérations du 03.06.2025 et du 09.09.2025, a approuvé et autorisé l'achat de ladite parcelle pour un montant total de 41.602,50€. L'acte a été signé en l'étude de Me Dissoubret le 19.12.2025.

Une convention de prêt à usage à titre gratuit reste à établir avec l'exploitant pour la mise en valeur de la parcelle jusqu'au début des travaux.

La consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée début juillet 2025 avec une date limite des candidatures au 04.09.2025 : 4 sociétés ont répondu à l'appel d'offres et l'une d'entre elles (Artelia) a été écartée pour défaut de dossier complet (**manque de pièces administratives**).

3 sociétés ont donc été sélectionnées : **BFIE-IRH / SETEC-HYDRATEC/ MERLIN-LE PRIOL.**

La remise des offres devait être effectuée pour le 07.11.2025

Lesdites sociétés ont été auditionnées le 01.12.2025 puis ont donné lieu à des questions complémentaires avec remise des offres finales pour le 09.12.2025.

Après analyse des offres, une réunion de la Commission d'Appels d'Offres du SEPASE s'est réunie le 13 janvier pour présentation de l'analyse des offres.

La proposition ci-après vise donc à acter le choix du maître d'œuvre pour la future UTEP étant précisé, comme indiqué lors du Conseil du 16.12.2025, que le prix (30% de la note totale) n'est pas le critère le plus déterminant au regard de l'importance de ce dossier à la fois en termes techniques et budgétaires.

Arbitrages et proposition :

Notation de la partie technique :

SYNTHESE	Sous notation	HYDRATEC	BFIE/IRH	CABINET MERLIN
Méthodologie proposée pour les missions demandées	35,0	23,50	27,40	30,70
		<u>Conception</u> : Méthodologie classique collant au CCTP. Compétence en terme de process de traitement peu valorisée dans l'offre. Quelques éléments manquants <u>MC</u> : Conformes <u>Exécution</u> : Méthodologie conforme	<u>Conception</u> : Méthodologie bien détaillée. <u>Exécution</u> : Méthodologie conforme. Présents aux points d'arrêt. <u>MC</u> : Conformes	<u>Conception</u> : Méthodologie très détaillée mettant en avant leur expertise en process/automatisme/pompage. Réalisation d'un PRO très poussé conforme aux attentes du SEPASE prenant en compte tous les corps de métier. Réalisation de plans 3D. <u>Exécution</u> : Méthodologie conforme. Mise en place d'outils de suivi performants et innovants. Présents aux points d'arrêt. <u>MC</u> : Conformes
Adaptation de l'offre au contexte de l'opération	15,0	9,00	13,50	13,50
Qualité des équipes	10,0	8,00	8,00	9,00
Cohérence du prix	10,0	8,00	Décomposition des prix détaillée	Décomposition des prix très détaillée
TOTAL QUALITE TECHNIQUE	70,0	48,50	57,90	62,20

Le Cabinet Merlin obtient la meilleure note.

Notation de la partie financière :

	HYDRATEC	BFIE	CABINET MERLIN
MONTANT € HT	253 612,50 €	268 650,00 €	297 014,82 €
DIFFERENCE PAR RAPPORT AU MOINS DISANT	-	15 037,50 €	43 402,32 €
NOTATION	30,00	28,32	25,62
Différence en points	0,00	1,68	4,38

La société Hydratec obtient la meilleure note.

Notation globale avec phrase :

	Sous notation	HYDRATEC	BFIE/IRH	CABINET MERLIN
TOTAL QUALITE TECHNIQUE	100,0	48,50	57,90	62,20
TOTAL PRIX	30,00	30,00	28,32	25,62
TOTAL	100,0	78,50	86,22	87,82
CLASSEMENT	/3	3	2	1

Éléments de débat :

Le Cabinet Merlin est-il connu et reconnu ?

Benoit CONCEDIEU précise qu'il a par le passé travaillé avec ce Cabinet.

C'est un cabinet qui a l'habitude de travailler sur des projets de cette ampleur, qui amène un œil critique, constructif et qui est en capacité de proposer des solutions alternatives sur le projet initial.

Le coût de la maîtrise d'œuvre représente # 7 % du montant total des travaux. Le prix n'est pas le critère prioritaire de sélection. L'accent d'abord est porté sur la technicité et sa capacité à gérer de tels dossiers.

Au vu de la présente analyse des offres et après avis de la C.A.O., il est proposé au SEPASE de retenir l'offre présentée par le groupement **Cabinet MERLIN / LE PRIOL Architectes / EURYECE**, d'un montant de **297 014,82 € HT**, économiquement la plus avantageuse.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- * **APPROUVE** la procédure de consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'une usine de traitement Nitrates/Pesticides des forages Barrières Rouge et Baux de Breteuil ;
- * **ENTERINE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 janvier 2026 ;
- * **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'afférant à ce marché, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial, avec le groupement Cabinet MERLIN / LE PRIOL Architectes / EURYECE pour un montant total de 297 014,82 € HT, soit 356 417,78 € TTC ;
- * **DIT** que ce montant est inscrit au budget de l'année 2026, et des années suivantes si nécessaire ;
- * **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Services Eau et Assainissement

1. Présentation des Comptes de résultats provisoires Eau et assainissement 2025, par chapitre, en fonctionnement et investissement avec en parallèle l'exercice 2024

Cela demeure des résultats provisoires compte tenu que quelques écritures de régularisation (même si très mineures) peuvent encore intervenir ainsi que la décision de confirmer ou non la constitution de nouvelles provisions (budgétées dans le BP 2025 à hauteur de 300 k€ pour l'eau potable et de 500 k€ pour l'assainissement).

FONCTIONNEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
Dépenses 2025	5 248 803,31 €	3 609 029,62 €
Recettes 2025	6 120 754,15 €	4 061 286,36 €
solde exercice	871 950,84 €	452 256,74 €
Report année antérieure	3 293 563,49 €	1 156 798,07 €
Résultat 2025	4 165 514,33 €	1 609 054,81 €

avant provisions du B.P. de 300 k€ et 500 k€

Section Fonctionnement Eau : 6 120 K€ en recettes & 5 248 k€ en dépenses (dont 1 125 k€ en amortissements) soit + 872 k€

Quelques principales évolutions :

- recettes : augmentation des recettes d'eau (prix m3 et abonnements), nous n'avons pas constaté de diminution de la consommation d'eau, des prestations (SIADEP)

- dépenses : augmentation des charges à caractère général (fournitures de magasin, petit équipement), PGSSE, charges de personnel (+ 1 agent) et baisse de l'énergie (-400 k€ cumulés sur les 2 budgets). Questionnement sur provision nouvelle (budgétée à hauteur de 300 K€).

Section Fonctionnement Assainissement : 4 061 k€ recettes & 3 609 k€ en dépenses (dont 1.436 k€ en amortissements) soit + 452 k€

Quelques principales évolutions :

- recettes : augmentation des ventes d'eau assainie (prix m3 et abonnements)
- dépenses : baisse des charges à caractère général (énergie en particulier : -234 k€), questionnement sur provision nouvelle (budgétée à hauteur de 500 K€).

Il est mentionné que les recettes de fonctionnement sont, pour la partie alimentée en eau potable par Véolia (Verneuil, Rugles, Les Lyres, ...), sujettes à de nombreuses régularisations généralement dues aux délais de transmission des données liées aux changements d'abonnés (arrivées et départs) ou estimations de consommation.

Cela est source de difficultés de gestion pour nos services et génère des délais de régularisation parfois très longs. Véolia sera rencontré pour "tirer la sonnette d'alarme" sur cet état de fait et rechercher les moyens d'y remédier.

Investissement	EAU	ASSAINISSEMENT
Dépenses 2025	1 518 200,03	2 575 939,51
Recettes 2025	1 172 940,43	2 332 196,82
Solde exercice	-345 259,60	-243 742,69
Report année antérieure	183 357,56	2 220 689,07
Résultat 2025	- 161 902,04	1 976 946,38

Section Investissement EAU : 1 173 k€ en recettes et 1 518 k€ en dépenses (dont 92 k€ achats de terrains) soit – 345 k€.

Section Investissement Assainissement : 2 332 k€ en recettes dont 1 436 k€ amortissements et 700 k€ de subventions et 2 576 k€ en dépenses (STEP Piseux et Francheville) soit -244 k€.

Résultats 2025 Fonctionnement et Investissement (2024)

Eau : 526 691,24 € (+ 341 810,01 €)
 Assainissement : 208 514,05 € (- 1 394 622,29 €)

Décisions de gestion budgétaire : à analyser et à acter pour le Conseil de mars prochain durant lequel seront validés les comptes de résultats définitifs de l'exercice 2025 et parallèlement les B.P. 2026 ainsi que le programme indicatif des investissements (programmation pluriannuelle actualisée).

- Confirmation ou non des provisions programmées dans les B.P. 2025
- Réintégration ou non de provisions antérieurement constituées
- Transferts ou non excédents de fonctionnement sur budgets investissements (compte tenu d'un important programme d'investissements 2026 notamment en eau potable).

2. Débat d'Orientations Budgétaires

2.1 Point Ressources humaines

Les modifications intervenues :

➤ **Service administratif**

- Assistante R.H : suite à un départ pour un poste équivalent mais plus conséquent dans une autre structure, recrutement d'une nouvelle assistante avec prise d'effet au 15/12/2025 (avec expérience reconnue).
- Départ d'une personne « accueil-service clientèle » pour un projet personnel avec prise d'effet au 01.03.2026 - Recrutement finalisé.

- Renforcement service animation BAC avec un(e) Chargé(e) de mission : recrutement finalisé pour le **1^{er} février d'un homme sur ce poste habituellement occupé au SEPASE par la gente féminine.**
- **Services techniques :**
 - 2 agents de travaux depuis le 05.01.2026
 - dont 1 en remplacement d'un agent parti en aout 2025 (R.C.) et l'autre prévu pour remplacement agent technicien épuration (départ retraite)
 - 1 électro depuis le 05.01.2026 en remplacement d'un agent qui n'a pas donné suite à la période d'essai.
- **Laboratoire** : l'agent en arrêt maladie depuis 06.01.2026 est désormais à 2/5^{ème}

Organigramme actualisé

- Au 01/01/2025 : 33 CDI dont 2 à mi-temps thérapeutique et 1 à 50 % soit 31.50 ETP
- Au 01/01/2026 : 34 CDI dont 1 à 40 % (invalidité) et 1 à 50 % soit 32.90 ETP + 1 apprenti

La moyenne mensuelle des heures supplémentaires hors astreinte est de 157 h.

La moyenne mensuelle des heures réalisées en astreintes est de 57 h.

C'est ce total de 217 Heures (197h en 2024) en moyenne mensuelle qui représente 1,4 ETP.

Évolution des charges de personnel :

- Pour 2026 : quelques évolutions individuelles de salaires.
- Concernant les gratifications annuelles CIA : montant brut décembre 2025 : 30 480 € contre 28 400 € en décembre 2024.
- La ligne prime comprend les CIA et les astreintes

	2020	2021	% entre 2020 et 2021	2022	% entre 2021 et 2022	2023	% entre 2022 et 2023	2024	% entre 2023 et 2024	2025	% entre 2024 et 2025	Δ 2025 / 2020
SALAIRS	936 655,73	957 566,30	2,23	1 038 132,91	8,41	986 186,68	-5,00	989 209,74	0,31	1 050 311,54	6,18	12%
PRIMES	58 283,27	51 315,32	-11,96	50 055,16	-2,46	58 466,44	16,80	52 147,01	-10,81	55 826,08	7,06	-4%
SUPPLEMENT FAMILIAL	2 805,80	2 425,40	-13,56	2 071,36	-14,60	1 544,75	-25,42	392,15	-74,61	670,44	70,97	-76%
COTISATIONS SOCIALES	456 768,25	492 109,11	7,74	508 165,25	3,26	489 607,30	-3,65	510 300,72	4,23	544 843,56	6,77	19%
FORMATIONS	13 136,12	19 352,70	47,32	49 666,60	156,64	26 020,05	-47,61	41 160,45	58,19	30 722,00	-25,36	134%
TOTAL	1 467 649,17	1 522 768,83	3,76	1 648 091,28	8,23	1 561 825,22	-5,23	1 593 210,07	2,01	1 682 373,62	5,60	15%

L'augmentation 2024/2025 est imputable d'une part à un agent supplémentaire, à 2 ruptures conventionnelles et à l'augmentation annuelle des salaires et donc des charges sociales.

2.2 Situation nette (hors actif comptable) et Trésorerie (Tableau réalisé depuis 2021)

FONCTIONNEMENT	2024		2025	
	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst
DÉPENSES	5 078 115,88	3 706 425,00	5 248 803,31	3 609 029,62
RECETTES	5 731 347,70	3 523 668,06	6 120 754,15	4 061 286,36
Résultat d'exécution	653 231,82	-182 756,94	871 950,84	452 256,74
Excédent antérieur reporté	2 657 533,67	1 235 390,74	3 293 563,49	1 156 798,07
RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT	3 310 765,49	1 052 633,80	4 165 514,33	1 609 054,81
Provisions	1 350 000,00	700 000,00	1 350 000,00	700 000,00
Report recettes 2022 - 2023				
TOTAL	4 660 765,49	1 752 633,80	5 515 514,33	2 309 054,81
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	1 428 754,70	4 191 415,64	1 518 200,03	2 575 939,51
RECETTES	1 117 332,89	2 946 608,43	1 172 940,43	2 332 196,82
Résultat d'exécution	-311 421,81	-1 244 807,21	-345 259,60	-243 742,69
Excédent antérieur reporté	494 779,37	3 394 901,42	183 357,56	2 220 689,07
RESULTAT investissement	183 357,56	2 150 094,21	-161 902,04	1 976 946,38
restes à réaliser en dépenses	-200 142,50	-1 327 631,06	390 933,00	71 108,00
restes à réaliser en recettes	0,00	765 621,00	146 462,00	311 702,00
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT	-16 784,94	1 588 084,15	-406 373,04	2 217 540,38
RESULTAT CUMULE (avec provisions)	4 643 980,55	3 340 717,95	5 109 141,29	4 526 595,19
Capital bancaire restant dû au 31/12	2 720 855,18	5 441 899,67	2 559 990,67	5 034 393,91
Situation nette (hors actif net comptable)	1 923 125,37	-2 101 181,72	2 549 150,62	-507 798,72
Situation nette Eau + Asst (hors actif net comptable)		-178 056,35		2 041 351,90
valeur nette comptable actif	19 134 550,12	28 015 206,38	19 006 423,62	28 238 052,57
Situation globale Trésorerie fin exercice	6 422 121,98		6 274 129,08	

Un résultat cumulé au 31.12.25 (résultats exercice + excédents reportables+ provisions + restes à réaliser) de

- 5 109 k€ pour l'eau
- 4 526 k€ pour l'assainissement

Soit un total de 9 635 k€ (7 984 k€ au 31/12/2024)
et un capital bancaire restant dû de 7 594 k€ (8.163 k€ au 31/12/2024).

Soit une situation nette de 2 041 k€ (**- 178 k€ au 31.12.2024**)

Non inclus l'actif net comptable de 47.2 M€ (**mais dont la valeur intrinsèque est à relativiser compte tenu de la nature des immeubles**).

FONCTIONNEMENT	2020		2021		2022		2023		2024		2025		
	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	
DEPENSES	4 640 215,35	3 115 075,12	5 590 740,99	3 628 193,76	5 456 609,17	3 564 475,06	5 149 474,27	3 354 369,36	5 078 115,88	3 706 425,00	5 248 803,31	3 609 029,62	
RECETTES	4 590 508,04	3 351 871,14	5 723 077,20	3 673 998,92	5 610 882,04	2 708 427,41	5 972 459,60	3 558 890,59	5 731 347,70	3 523 668,06	6 120 754,15	4 061 286,36	
Résultat d'exécution	-49 707,31		236 796,02	132 336,21	45 805,16	154 272,87	-856 047,65	822 985,33	204 521,23	653 231,82	-182 756,94	871 950,84	452 256,74
Excédent antérieur reporté	1 597 646,57	1 609 315,98	1 547 939,26	1 846 112,00	1 680 275,47	1 891 917,16	1 834 548,34	1 035 869,51	1 834 548,34	1 030 869,51	2 657 533,67	1 235 390,74	3 293 563,49
RESULTAT	1 547 939,26	1 846 112,00	1 680 275,47	1 891 917,16	1 834 548,34	1 035 869,51	2 657 533,67	1 235 390,74	3 310 765,49	1 052 633,80	4 165 514,33	1 609 054,81	
BEROU											104 165,00		
											1 156 798,80		
INVESTISSEMENT	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	Budget Eau	BA Asst	
DEPENSES	1 188 646,96	1 257 156,47	1 820 543,44	2 681 173,48	1 624 254,19	2 160 296,20	2 588 128,91	2 565 139,30	1 428 754,70	4 191 415,64	1 518 200,03	2 575 939,51	
RECETTES	3 953 463,03	3 773 612,13	1 090 558,11	2 172 479,97	1 039 734,73	1 951 948,60	1 065 890,41	2 750 141,78	1 117 332,89	2 979 550,29	1 172 940,43	2 332 196,82	
Résultat d'exécution	2 764 816,07	2 516 455,66	-729 985,33	-508 693,51	-584 519,46	-208 347,60	-1 522 238,50	185 002,48	-311 421,81	-1 211 865,35	-345 259,60	-243 742,69	
Excédent ou déficit antérieur reporté	566 706,59	1 410 484,39	3 331 522,66	3 926 940,05	2 601 537,33	3 418 246,54	2 017 017,87	3 209 898,94	494 779,37	3 394 901,42	183 357,56	2 220 689,07	
RESULTAT	3 331 522,66	3 926 940,05	2 601 537,33	3 418 246,54	2 017 017,87	3 209 898,94	494 779,37	3 394 901,42	183 357,56	2 183 036,07	-161 902,04	1 976 946,38	
TOTAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	4 879 461,92	5 773 052,05	4 281 812,80	5 310 163,70	3 851 566,21	4 245 768,45	3 152 313,04	4 630 292,16	3 494 123,05	3 339 834,87	4 003 612,29	3 586 001,19	
RESULTAT GLOBAL	10 652 513,97		9 591 976,50		8 097 334,66		7 782 605,20		6 833 957,92		7 589 613,48		
			10 691 976,50		10 147 334,66		9 832 605,20		8 883 957,92		9 639 613,48		
			avec provisions de 1 100 000		+ 700 000 €		avec provisions de 1 350 000 €		avec provisions de 1 350 000 €		avec provisions de 1 350 000 €		
							+ 700 000 €		+ 700 000 €		+ 700 000 €		

Budget Fonctionnement Eau sur 6 ans :

- recettes : de 4.59 M€ à 6.12 M€ (prix & abonnements Eau) (**+ 33 %**)
- dépenses : de 4.64 M€ à 5.25 M€ (charges courantes et provisions) (**+13 %**)
- excédent reportable : de 1.60 M€ à 3.3 M€ (+ provisions de 1.35 M€)

Budget Fonctionnement Assainissement sur 6 ans :

- recettes : de 3.35 M€ à 4.06 M€ (**+21 %**)
- dépenses : de 3.11 M€ à 3,6 M€ (**+16 %**)
- excédent reportable : de 1.61 M€ à 1.15 M€ (+ provisions de 0,70 M€)

Budget Investissement Eau sur 6 ans :

- recettes : 3.95 M€ à 1.17 M€ (avec étape prêt 2020)
- dépenses : 1.18 M€ à 1.52 M€
- excédent reportable : 0.57 M€ à 0.18 M€

Budget Investissement Assainissement sur 6 ans :

- recettes : 3.77 M€ à 2.33 M€ (avec étape prêt 2020)
- dépenses : 1.26 M€ à 2.57 M€ (Investissements plus conséquents)
- excédent reportable : 1,41 M€ à 2.22 M€

Un résultat global reportable de 9.64 M€ (dont provisions) au 01.01.2026

2.4 Évolution comptes identifiés

2.4.1 Budget Fonctionnement EAU

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4 640 220,00	5 590 750,00	5 456 610,00	5 149 480,00	5 078 120,00	5 248 810,00	6 188 160,00	7 271 020,00	7 291 160,00	7 807 010,00	8 388 890,00	9 414 320,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL						002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE					
1 384 200,00	1 540 230,00	1 484 840,00	1 816 890,00	1 738 160,00	1 914 720,00	1 597 646,00	1 547 940,00	1 680 275,00	1 834 548,00	2 657 533,00	3 293 563,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						70 - VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES					
1 467 650,00	1 522 770,00	1 648 100,00	1 561 830,00	1 593 210,00	1 682 380,00	2 866 420,00	3 637 070,00	3 645 770,00	3 947 270,00	3 796 870,00	4 120 370,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS						75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
484 840,00	447 390,00	444 570,00	497 000,00	455 890,00	389 960,00	57 030,00	76 630,00	47 960,00	80 510,00	24 600,00	51 930,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
88 250,00	68 160,00	70 180,00	78 900,00	62 980,00	59 950,00	38 250,00	134 080,00	21 600,00	8 190,00	26 720,00	6 020,00
66 - CHARGES FINANCIERES						68 - DOTATIONS AUX DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES DOUTEUSES)					
36 950,00	47 210,00	43 740,00	40 760,00	33 740,00	39 860,00	20 000,00	700 000,00	650 000,00	27 070,00	33 150,00	-

Des charges à caractère général en hausse (+37 %) en partie due à une augmentation des fournitures de magasin et du petit équipement et au PGSE.

À noter L'achat de charbon actif pour le traitement des pesticides (gestion d'un métabolite de pesticide, en l'espèce le chlorothalonil) 40k€.

Actuellement les résidus sont stockés en vue d'une régénération par incinération, méthode de recyclage moins onéreuse (gros volumes) que l'achat de charbons neufs.

Chaque changement (1,5 fois par an) nécessite l'achat de 6 à 7 tonnes de charbon actif. L'usine traite ainsi 40 % du volume d'eau produit.

2.4.2 Budget Fonctionnement ASSAINISSEMENT

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 115 080,00	3 628 200,00	3 564 480,00	3 354 370,00	3 706 430,00	3 609 030,00	4 961 190,00	5 520 110,00	4 600 350,00	4 589 760,00	4 759 060,00	5 218 090,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL						002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE					
883 680,00	929 040,00	861 200,00	1 015 570,00	1 196 220,00	1 030 740,00	1 609 315,00	1 846 112,00	1 891 917,00	1 030 869,00	1 235 390,00	1 156 798,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						70 - VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES					
24 150,00	25 950,00	26 000,00	25 200,00	54 680,00	54 790,00	2 876 420,00	2 969 550,00	2 071 490,00	2 950 430,00	2 976 480,00	3 444 700,00
66 - CHARGES FINANCIERES						68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
94 380,00	73 060,00	64 460,00	53 520,00	55 320,00	103 650,00	17 000,00	400 000,00	300 000,00	31 060,00	40 610,00	1 510,00

La baisse des dépenses d'énergie est plus significative sur ce budget (-270 k€ en 2025 par rapport à 2024).

2.4.3 Budget Investissement EAU

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT						TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 188 650,00	1 820 550,00	1 624 260,00	2 588 130,00	1 428 760,00	1 518 200,00	4 520 170,00	4 422 080,00	3 641 280,00	3 082 910,00	1 612 120,00	1 356 300,00

2.4.4 Budget Investissement ASSAINISSEMENT

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT						TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 257 160,00	2 681 180,00	2 160 300,00	2 565 140,00	4 191 420,00	2 575 940,00	5 184 100,00	6 099 420,00	5 370 200,00	5 960 040,00	6 374 460,00	4 552 890,00

La moyenne des investissements sur le budget Eau est de 1,7 M€ par an, celle du budget Assainissement est de 2,6 M€, soit 4,3 M€ au total. C'est à la fois un montant significatif mais à relativiser au regard des investissements qui s'imposeront tant en eau potable (canalisations) qu'en assainissement (nouvelles STEP) voire pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires.

2.5 Restes à réaliser 2025

BUDGET EAU

DEPENSES	
LES ESSARTS	30 348,00 €
REHAB CHATEAUX D'EAU	265 080,00 €
UNITE DE TRAITEMENT	26 325,00 €
CHARETTERIE	15 000,00 €
POMPE SLM	8 800,00 €
AUTOMATES USINE MURGERS	28 305,00 €
AGROFORESTERIE engt au 2312	15 042,00 €
COMpteurs CR PROD	1 383,00 €
DIAGNOSTIC FORAGES caden	650,00 €
TOTAL	390 933,00 €

RECETTES	
AESN	
146 462,00 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	
FRANCHEVILLE	51 964,00 €
PISEUX	7 144,00 €
CUVE INOX NUTROIX	12 000,00 €
TOTAL	71 108,00 €

RECETTES	
AESN	DEPARTEMENT
251 304,00 €	60 398,00 €
	311 702,00 €

2.6 Etat de la dette

BUDGET EAU

Organisme	Dette en capital au 01/01/2021	Dette en capital au 01/01/2022	Dette en capital au 01/01/2023	Dette en capital au 01/01/2024	Dette en capital au 01/01/2025	Dette en capital au 01/01/2026	annuité 2026 Capital et Intérêts
AESN	121 K€	104 K€	88 K€	74 K€	61 K€	48 K€	10 K€
CAISSE EPARGNE	2 579 K€	2 489 K€	2 401 K€	2 309 K€	2 219 K€	2 129 K€	113 K€
CRCA	724 K€	640 K€	555 K€	498 K€	441 K€	383 K€	69 K€
TOTAL	3 423 K€	3 233 K€	3 043 K€	2 881 K€	2 721 K€	2 560 K€	191 K€

dont 158 K€ en capital

BUDGET ASSAINISSEMENT

Organisme	Dette en capital ASST au 01/01/2021	Dette en capital au 01/01/2022	Dette en capital au 01/01/2023	Dette en capital au 01/01/2024	Dette en capital au 01/01/2025	Dette en capital au 01/01/2026	annuité 2026 Capital et Intérêts
AESN	1 121 K€	1 333 K€	1 192 K€	1 679 K€	1 781 K€	1 615 K€	166 K€
CAISSE EPARGNE	2 730 K€	2 612 K€	2 492 K€	2 371 K€	2 249 K€	2 126 K€	123 K€
SFIL	295 K€	262 K€	228 K€	194 K€	401 K€	358 K€	52 K€
CRCA	617 K€	563 K€	518 K€	475 K€	473 K€	424 K€	67 K€
CDC	634 K€	610 K€	586 K€	561 K€	537 K€	512 K€	44 K€
TOTAL	5 397 K€	5 380 K€	5 017 K€	5 281 K€	5 442 K€	5 034 K€	452 K€

dont 386 K€ en capital

Total CRD : 7 594 k€

- Dont 4 254 k€ à la C.E. (taux de 1%)
- Dont 1 662 k€ à l'AESN (prêts à taux zéro)
- Dont 807 k€ à la CRCA (taux allant de 1.02 % à 4.80 %)
- Dont 870 k€ à la CDC (taux de 1,25%) SFIL (taux de 2,01%)

6 prêts arrivent à échéance en 2026 (annuité totale de 15k€)

Il n'y a pas de nouveau prêt bancaire réalisé en 2025 ni depuis les 2 prêts de 2,5 M€ chacun effectués en 2020.

2.7 Nombre d'abonnés, volumes consommés et assainis, recettes

	TOTAL Abonnements	ABONNES au 31/12	dont ABONNES EAU	dont ABONNES ASST	dont ABONNES EAU / ASST
2019	18849	15022	7222	3973	3827
2020	20122	16271	7226	5194	3851
2021	20065	16199	7242	5091	3866
2022	20107	16211	7262	5053	3896
2023	20393	16484	7308	5267	3909
2024	20562	16646	7340	5390	3916
2025	20468	16551	7337	5297	3917

Δ 2020-2025 + 346 + 280 + 111 + 103 + 66

Le nombre d'abonnement est stable.

VENTES EAU

Année	NBRE M3 EAU	ABO EAU ANNUEL	EAU ANNUEL	TOTAL	Δ 2025/2020	
2020	1 128 000	547 K€	1461 K€	2008 K€	8%	
2021	1 079 000	647 K€	1925 K€	2573 K€	52%	28%
2022	1 082 000	656 K€	2092 K€	2748 K€		7%
2023	1 039 000	665 K€	2089 K€	2754 K€		0,2%
2024	1 021 000	730 K€	2148 K€	2878 K€		4%
2025	1 044 509	768 K€	2280 K€	3048 K€		6%

VENTE ASSAINISSEMENT

Année	NBRE M3 ASST	ABO ASST ANNUEL	ASST ANNUEL	TOTAL €	Δ 2025/2020	
2020	851 000	223 K€	1787 K€	2010 K€	9%	
2021	846 000	264 K€	2218 K€	2483 K€	58%	24%
2022	834 000	268 K€	2288 K€	2557 K€		3%
2023	830 000	306 K€	2368 K€	2675 K€		5%
2024	867 000	329 K€	2595 K€	2924 K€		9%
2025	928 086	372 K€	2795 K€	3167 K€		8%

TOTAL VENTES EAU + ASSAINISSEMENT

Année	Eau	Assainissement	TOTAL	%	Δ 2025/2020
2020	2008 K€	2010 K€	4018 K€	8%	55%
2021	2573 K€	2483 K€	5055 K€	26%	
2022	2748 K€	2557 K€	5305 K€	5%	
2023	2754 K€	2675 K€	5429 K€	2%	
2024	2878 K€	2924 K€	5802 K€	7%	
2025	3048 K€	3167 K€	6215 K€	7%	

Le nombre de m3 d'eau facturés est également stable.

On constate une légère augmentation des m3 facturés en assainissement à relativiser avec les estimations effectuées par Véolia.

Au global, les ajustements annuels du prix du m3 et des abonnements se sont traduits sur la mandature par une augmentation des recettes brutes de 2,2M€ soit + 55%.

Le Conseil Syndical,

Vu le rapport du Président

Après en avoir délibéré, DECIDE de prendre acte, après en avoir débattu, du rapport ci-annexé, relatif au "débat d'orientations budgétaires 2025" du SEPASE.

3. Communication tarifications 2026

➤ Rappel évolutions tarifaires 2020/2026 sur la mandature

	M3 EAU	M3 ASST	Abt EAU	Abt ASST
2020	1,30 €	2,10 €	50 €	25 €
2021	1,90 €	2,70 €	60 €	30 €
2022	1,94 €	2,75 €	60 €	30 €
2023	2,04 €	2,89 €	65 €	35 €
2024	2,12 €	3,01 €	65 €	35 €
2025	2,20 €	3,13 €	70 €	40 €
2026	2,24 €	3,13 €	70 €	40 €

➤ Communication aux abonnés sur factures

À compter du 1^{er} janvier 2026, le prix du m3 d'eau potable est augmenté de 2% soit 4 centimes du m3 portant le prix à 2,24 €.

Les tarifs des abonnements annuels ainsi que le prix de l'assainissement au m3 restent inchangés.

➤ Communication à tous sur site

À compter du 1^{er} janvier 2026, le prix du m3 d'eau potable est augmenté de 2% soit 4 centimes du m3 portant le prix à 2,24 €.

Les tarifs des abonnements annuels ainsi que le prix de l'assainissement au m3 restent inchangés.

Les redevances Eau Potable demeurent globalement stables en 2026 : 0,588€ HT contre 0,577€ le m3 soit une augmentation de + 0,011€ HT soit, sur la base d'une consommation de 120m3, une augmentation de + 1,40€ TTC par an.

La redevance Assainissement est en augmentation en 2026 : 0,356€ HT contre 0,185€ le m3 soit une augmentation de + 0,177€ HT soit, sur la base d'une consommation de 120m3, une augmentation de 22,60€ TTC par an

➤ Communication aux délégués SEPASE

En règle générale, le prix du m3 d'eau est calculé avec une consommation annuelle de 120 m3, ce qui n'est pas représentatif de la consommation moyenne des foyers du SEPASE (plutôt) voisine de 90/100 m3).

Il serait souhaitable que toutes les structures communiquent sur un prix de revient /m3 avec prise en compte de l'ensemble des paramètres qui sont facturés à l'abonné (abonnement, prix m3, redevances, TVA) et ainsi pouvoir effectuer des comparaisons objectives.

Facture type 120 M3 TTC m3 eau + red conso eau + prelvt + red perf eau + m3 ass + red perf ass + abt eau + abt ass		Tarif m3 TTC base 120 m3
NON ASSAINIS	431,87 €	3,60 €
UNIQUEMENT ASSAINIS	504,15 €	4,20 €
ASSAINIS	936,03 €	7,80 €

4. État des travaux et chantiers

Peu de changements depuis le Conseil du 16.12.2025

- **Step Piseux-Francheville** : clos et jugés conformes par DDTM. Mais contentieux engagé avec maître d'œuvre (Société Verdi) sur eaux claires parasites (non résolu) et émanations H2S (en voie d'être résolus par SEPASE sur ses deniers)
- **Châteaux d'eaux Bourth** : terminé sur Souchet avec remise en eau puis celui du Gerrier. Mais problème de structure décelé sur le Souchet (**au niveau de la cuve**) qui générera vraisemblablement un marché complémentaire.
Le château d'eau date de 1942.
- **Canalisations Eau Potable Les Essarts** : procédure de consultation des entreprises en cours avec le maître d'œuvre BFIE
- **Acquisitions terrains Francheville et Breteuil** réalisées formellement en l'étude notariale de Breteuil le 19.12.2025

Parmi les dossiers (évoqués au Conseil de décembre) que nous devions expertiser et chiffrer :

- Assainissement tronçon Montigny/Avre : fait (# 110k€)

- Assainissement hameau Bérou-la-Mulotière : sera intégrer dans notre schéma directeur en cours
- Eau potable et Assainissement rue du Conseil à Breteuil : fait (# 220k€). **Monsieur CHERON souhaite savoir s'il est possible d'inclure la "rue du Jardinet" dans ces travaux. Des travaux du SIEGE y sont prévus en 2026. Ce n'est pas un ajout majeur et donc pourra s'effectuer.**
- Un nouveau dossier Condé-sur-Iton, suite à réfection de la rue de Breteuil programmée avec le C.D., pour le renouvellement du réseau eau potable sur 450 ml : sera réalisé avec la SARC dans le cadre de notre marché à bons de commande triennal (démarrage d'ici 3/4 semaines en février)
- Important programme d'études en cours ou à engager : schéma directeur-PGSSE ressource / études BAC / suivi renforcé des analyses / Schéma directeur et programme auto-surveillance Step.

5. Questions diverses : contrôle sanitaire PFAS, point d'étape agroforesterie,

- Contrôle sanitaire PFAS

Cet anglicisme désigne des substances chimiques toxiques extrêmement persistantes dans l'environnement et surnommées polluants éternels. Depuis le 12 janvier dernier, le contrôle sanitaire de routine de l'eau potable intègre les 20 PFAS réglementés au niveau européen et ciblés pour leur «dangerosité».

Des PFAS seraient plus particulièrement utilisés notamment dans les textiles, les cosmétiques les emballages alimentaires, les ustensiles de cuisine.

La limite de qualité fixée par Bruxelles est de 0,1 microgramme par litre pour la somme des 20 PFAS. La réglementation relative au suivi de ces PFAS et à cette limite de qualité est normalement en vigueur depuis 2023 mais il n'y a eu jusqu'alors pas de mesure couperets sauf dans quelques communes (notamment Est de la France) où des dépassements très conséquents étaient constatés sur certains PFAS.

On peut supposer, la surveillance des PFAS devenant obligatoire et systématique, qu'une 1^{ère} photo des PFAS dans l'eau du robinet soit précisée à court/moyen terme.

Au-delà, cette surveillance systématique sera probablement étendue à de nouveaux PFAS.

Et d'ores et déjà, c'est un nouveau défi qui se profile pour la filière de l'eau et le coût de sa « dépollution». **C'est un dossier qu'il faudra prendre en compte dans le traitement de l'eau.**

- Point d'étape Agroforesterie :

Les propositions techniques et budgétaires ont été présentées et validées avec délibération lors du Conseil du 09.09.2025 avec un budget de voisin de 25k€ (hors irrigation à réévaluer) et avec accompagnement 80% AESN

Piquetage plantations 05-06 février

Livraisons plants et équipements : 06 février

Plantations et pose équipement et paillage : semaine du 09 février

1^{ères} actions pédagogiques avec les 3 écoles primaires la semaine du 02 février dans 12 classes (Ce qu'est l'agroforesterie) suivies des visites du chantier de plantations la semaine du 09 février avec 15 classes (avec le soutien de l'INSE pour le transport).

2^{èmes} actions pédagogiques en salle (les métiers du bois) en avril-mai suivies de seconde visite (pédestre) des plantations avec parents en parallèle de l'opération INSE "Canton de printemps" du dernier week-end de mai.

Il est ajouté qu'il est important d'informer nos abonnés que le prix de l'eau n'a augmenté que de 4 cts cette année.

Pourrait-on mettre en place un logiciel permettant un suivi régulier de notre consommation (sur téléphone) ? Cela nécessiterait le remplacement de nos compteurs qui ne sont pas dotés de la télérélève, procédure couteuse à mettre en place.

- **Prochaine réunion de Bureau « Restreint » : Mardi 24 février 2026 à 16h au siège du SEPASE.**
- **Prochaine réunion du Conseil Syndical : Mardi 03 mars 2026 – 18h – Salle des fêtes de Cintray**

A l'occasion de la nouvelle année, les Délégués sont invités à partager un moment de convivialité.